COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

DE AOÛT 2019

- La commune aide au fonctionnement de l'Ecole du chat, à hauteur de 150 € sous la forme d'une subvention. Cette association a déjà investi 1 200 € sur Arc et Senans, depuis le début de l'année, pour le traitement des animaux. En conséquence le Conseil décide le versement d'une subvention exceptionnelle de 200 € pour l'année 2019.
- La commune doit participer à hauteur de 675 € par enfant d'Arc et Senans, à l'éducation des enfants en primaire à l'école Saint-Bénigne. Actuellement, cette subvention est fermée en fin d'année scolaire. Afin de faciliter la gestion de l'école, le Conseil accepte la proposition du Maire de verser cette subvention chaque trimestre échu, selon le nombre d'enfants inscrits.
- Pour permettre l'avancement de grade d'un agent administratif de 2ème classe, le Conseil adopte les modifications du tableau des emplois comme suit : Grade : adjoint administratif principal de 2ème classe, ancien effectif 1, nouvel effectif 0 – adjoint administratif principal de 1ère classe, ancien effectif 0, nouvel effectif 1.
- Validation des tarifs d'occupation de la salle de sport pour la saison 2018-2019, afin de pouvoir facturer aux utilisateurs ci-après : Pilates : 960 €/an – Sports et Loisirs : 540 €/an – Judo : 540 €/an – Qi Gong : 300 €/an – Danse africaine : 300 €/an – Yoga enfants : 300 €/an.
- Accord de retenir l'entreprise GP ROUTES de DOURNON, conformément à la proposition de la Commission qui a étudié les différents devis demandés pour la réfection des trottoirs, particulièrement dégradés, entre le passage à niveau de la gare et la rue des Topes. Coût des travaux : 22 134,50 € H.T.
- Approbation sans restriction des termes de la motion présentée par la Communauté de Communes Loue-Lison, quant au projet de suppression des trésoreries d'Ornans et de Quingey, qui est à l'étude. Le Conseil demande par conséquent, que soit revu le projet de réaménagement de la Direction Départementale des Finances Publiques.
- Approbation du rapport établi par la C.L.E.C.T. (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) en date du 2 juillet dernier, par lequel la Communauté de Communes Loue-Lison propose le versement aux communes membres, d'une attribution de compensation visant à garantir la neutralité budgétaire de l'application du régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (F.P.U.) (hors charges transférées) – (ancienne taxe professionnelle).
- Avis favorable sur le rattachement proposé par Natura 2000 de certaines cavités, à des sites Natura 2000 déjà en cours d'animation. Ce projet concerne : vallons forestiers, rivières, ruisseaux, milieux humides et temporaires de la Forêt de Chaux – Côte de Château le Bois et gouffre du Creux à Pépé – Réseau de cavités à Minioptères de Schreibers en Franche-Comté : Grotte du Creux à Pépé (commune de Roset-Fluans) – Forêt de Chaux.
- Approbation de la proposition de la Commission communale du PLU d'inclure le nouveau périmètre délimité des abords des monuments classés sur la Commune d'Arc et Senans, lors de l'enquête publique.
- Accord de participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité, pour les risques santé et prévoyance.
- Autorisation est donnée au Syndicat Mixte Doubs Très Haut Débit, de raccorder les logements communaux à la fibre optique.
- Fixation à 100 € du tarif de l'affouage 2019, sans changement par rapport à 2018.
- Ouverture d'un poste d'A.T.S.E.M. principal 2ème classe à l'école publique, pour la classe passerelle, à compter du 1er septembre 2018, sur la base de 9 h 80 hebdomadaires, conformément aux directives de l'éducation nationale.
- Accord pour vendre à l'acquéreur qui s'est présenté, une parcelle de terrain à bâtir au lotissement de l'Isle, lot n° 12, cadastré section ZO 169, d'une superficie de 963 m² au prix de 49 € le m² TTC, soit 47 187 € TTC, frais de notaire à la charge de l'acquéreur.